



● PRÉSENTATION DE LA COORPACADEMY

Après une présentation du nouvel outil par la direction, les élus CFDT font une déclaration :

« Une nouvelle fois les élus du CSE sont mis devant le fait accompli et découvrent la mise en place d'un nouvel outil de formation accessible à tous les salariés. Au stade de projet, la direction n'a ni informé ni consulté le CSE avant sa décision, lors du stade de projet, comme l'exige la loi, et ce sont les élus qui ont dû demander l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Nous attendons toujours la réponse de la direction sur cette entrave.

Les élus CFDT dénoncent le fait que la direction pousse les salariés à utiliser cet outil hors du temps de travail.

En effet, la présentation ne prévoit aucune modalité claire d'imputation et de validation des formations sur le temps de travail et invite pourtant les salariés à se lancer !

Le découpage en « micro modules » de 5 minutes ou plus, accessibles depuis un téléphone portable, tout comme les messages lancés lors des présentations de l'outil, incitent fortement les salariés à l'utiliser sur leur temps personnel ou de pause, au mépris de leur santé.

Le salarié n'est pas prévenu du traçage de son activité sur CoopAcademy, et encore moins de son impact sur son évaluation professionnelle.

De plus, l'effet « gaming », avec l'attribution d'« étoiles », mélange les genres et floute les frontières entre vie privée et vie professionnelle.

Enfin, l'esprit de compétition individuel encouragé par cet outil ne favorise pas l'esprit d'équipe, valeur première du groupe, qui est particulièrement mis à mal en cette période.

Les élus CFDT regrettent que les formations proposées ne soient pas certifiantes pour les salariés.

Nous demandons à la direction de rectifier le tir en prévoyant, pour ces formations, sur le planning de chaque projet, du temps dédié sur le temps de travail, et déclaré comme tel.

Les élus CFDT demandent que cet outil, ainsi que l'outil Pluralsight, ne soit disponible que pendant les heures de travail afin d'éviter tout impact négatif sur la santé des salariés ».

● CYBERATTAQUE

La direction nous indique que la situation reviendra à une situation quasiment normale à partir de début décembre. 34000 postes ont été testés sains et il en resterait 3000 à vérifier.

En terme financier, sur les 300 millions de CA mensuel habituel, la perte serait, suite à cette cyberattaque de l'ordre de 50 millions, avec une prise en charge à hauteur des 2/3 par les assurances.

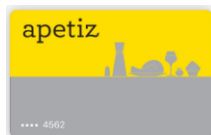
L'impact le plus important est sur la France.

Ce qui ressort de cet échange entre les élus et la direction :

- Plus aucune entreprise n'est à l'abri et le risque de cyberattaque risque d'être amplifié dans les années à venir.
- Le risque a été minimisé en terme assurantiel.

Souhaitons que SSG saura tirer toutes les leçons de cette crise et mettra un plan de cybersécurité digne d'une des plus grandes ESN françaises.

● « BON APETIZ »



A l'instar des Bulletins de Paye que la direction avait réussi, après plusieurs tentatives infructueuses, à dématérialiser sur la plateforme Digiposte, c'est aujourd'hui au tour des

Titres-Restaurant qui peuvent, par décret du 6 mars 2014, être émis sur support papier ou sous forme dématérialisée.

La restauration collective: histoire d'un acquis social institutionnalisé et doté d'un cadre législatif depuis 1967 :

Depuis 1913, les employeurs sont tenus d'assurer à leur personnel la possibilité de prendre leurs repas dans des conditions satisfaisantes. Le concept du « Titre Restaurant » a constitué une réponse aux difficultés d'un certain nombre d'entreprises de respecter à partir de 1960 leur obligation d'installer ou de mettre à disposition dans les locaux de l'entreprise, un réfectoire ou un local adapté ▼

➔ [Un seul clic pour accéder à la suite de notre article](#)



● NE MANQUEZ PAS NOTRE COMMUNICATION SYNDICALE DU MOIS DE DECEMBRE 2020 !



ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL pour recevoir les communications CFDT

en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr

Pour plus d'informations : <http://cfdsoprasteria.blogspot.fr/>

Pour nous contacter : EssentielSopra-propretaire@yahoogroupes.fr

Vos élus CFDT sont présents dans toutes les instances et restent joignables par téléphone, Skype ou messagerie. [En cas de difficulté, contactez-nous](#)

► Vous êtes déjà **1088** à nous suivre !
 Suivez-nous sur [LinkedIn](#)